

Mots clés

- Accidents du travail
- Exploitation forestière
- Prévention des risques
- Sécurité

Sécurité en exploitation forestière : quels enseignements tirer de l'analyse des accidents ?

D'après les statistiques, en moyenne, un salarié sur cinq travaillant en exploitation forestière aura un accident dans l'année. Cette donnée relativement "crue" reflète la situation qui existe depuis plus de 30 ans. Elle témoigne de la "dangerosité" du métier et met en évidence tous les efforts de prévention qu'il faut encore mener pour réduire le nombre d'accidents. Les tempêtes de 1999 et les dangers inhérents à l'exploitation des chablis ont rendu cette situation encore plus sensible. De nombreuses actions de prévention ont donc été lancées ou renforcées dès le début de l'année 2000. L'AFOCEL y a contribué par des actions de formation et la large diffusion auprès des professionnels de fiches sécurité. A l'instar de ce qui se pratique dans d'autres pays, ces fiches décrivent des accidents réels, survenus en exploitation forestière, avec les acteurs, le déroulement de l'accident, les conséquences et les conseils pour éviter de tels accidents. C'est un outil de prévention concret et illustré qui a fait ses preuves.

Pour cette action, de nombreuses informations ont été collectées auprès de la Mutualité Sociale Agricole, d'entrepreneurs de travaux forestiers, des sociétés d'approvisionnement des usines de pâtes... Une partie de ces informations a servi pour la réalisation des 50 fiches sécurité parues de 2000 à 2002. Indépendamment de ces fiches, l'ensemble de ces informations a été analysé pour comprendre les mécanismes des accidents en exploitation forestière. Que constate-t-on ?



- Quelques causes bien définies sont à l'origine de la plupart des accidents.
- Des facteurs aggravants, qui ne sont pas à l'origine directe des accidents mais contribuent à en accentuer les conséquences, se rencontrent fréquemment.
- Il est possible de regrouper les accidents selon une dizaine de scénarios, à partir desquels des conseils spécifiques pour éviter de tels accidents peuvent être prescrits.
- Des conseils de prévention très généraux sont valables quelle que soit la situation rencontrée.

Les accidents en exploitation forestière : quelques chiffres

Les données concernant les accidents des salariés, les seules recensées jusqu'à présent, sont regroupées dans la base HELISA de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole. Quelques unes de ces données sont présentées ici. Elles permettent de dresser un tableau général de la situation de la sécurité en exploitation forestière en France.

■ Nombre d'accidents

Les salariés du secteur de l'exploitation de bois (code APE 330) représentent 1 % des salariés du monde agricole mais sont touchés par 10 % des accidents du travail mortels. De même, le taux de fréquence des accidents est 4 fois plus élevé en exploitation forestière que pour l'ensemble du monde agricole.

En moyenne, 1 salarié sur 5 travaillant en exploitation forestière aura un accident dans l'année.

Tableau comparatif du nombre d'accident

| | Tous secteurs agricoles | Exploitation de bois | |
|----------------------|-------------------------|----------------------|-----|
| | | Nombre | % |
| Nombre de salariés | 1 076 100 | 10 622 | 1 |
| Accidents avec arrêt | 47 566 | 2 497 | 5,2 |
| Accidents graves * | 5 546 | 320 | 5,7 |
| Accidents mortels | 81 | 8 | 10 |

(Données CCMSA, 1998).

(*) Les accidents graves sont ceux qui donnent lieu à une rente versée à la victime, mais ne sont pas mortels.

Les tempêtes de décembre 1999 sont venues alourdir encore ce constat. En effet, en 2000, 22 accidents mortels ont eu lieu lors de l'exploitation des bois, dont 13 directement liés à l'exploitation des chablis.

■ Coût des accidents

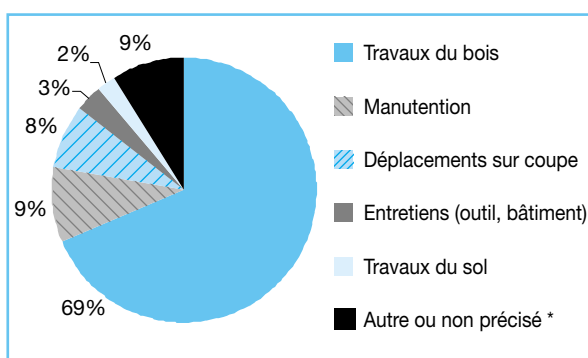
Indépendamment du facteur humain, **le coût global de ces accidents s'élève à 10 366 000 €** (moyenne annuelle de 1993 à 1998) uniquement pour le secteur "Exploitation de bois".

Le coût moyen par accident est de 4 300 € (moyenne 1993-1998). Ce coût intègre uniquement les frais directs de l'accident (soins de santé, indemnités journalières, capitaux de rentes) et ne prend pas en compte les frais indirects supportés par l'entreprise (casse matériel, remplacement de l'accidenté, baisse de la production...)

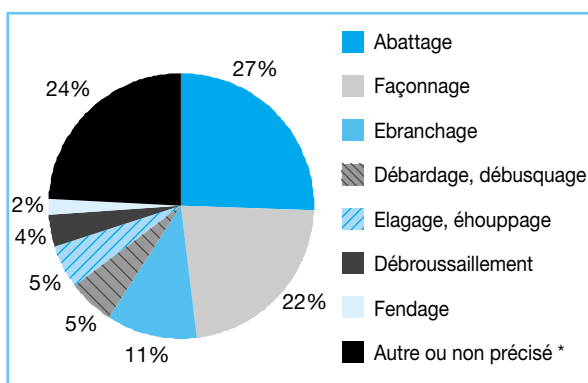
■ Tâches réalisées au moment de l'accident

Les graphiques ci-dessous montrent que les accidents lors des travaux de débardage et débusquage ne représentent que 5 % des accidents survenant directement lors des "travaux de bois". **La majorité des accidents concerne donc le travail des bûcherons** : abattage + façonnage + ébranchage + fendage = 62 % des accidents lors des "travaux de bois" proprement dits.

Répartition des tâches effectuées au moment de l'accident



Détail de la tâche "Travaux de bois"



(Données CCMSA, 1993-99).

(*) Les statistiques sont établies par la CCMSA à partir des déclarations d'accidents remplies par les employeurs. Il existe parfois des imprécisions dans la description des accidents qui ne permettent pas de renseigner la tâche qu'effectuait la victime au moment de l'accident (catégorie "Autre ou non précisé").

Causes et facteurs aggravants

La détermination des causes des accidents du travail et des facteurs aggravants constitue une étape préalable pour mettre en évidence les risques existants sur un chantier d'exploitation forestière.

■ Principales causes

L'arbre des causes, utilisé pour analyser l'origine d'un accident, est souvent complexe et met en évidence l'enchaînement de faits qui conduisent à l'accident. Il est possible cependant de regrouper ces causes, de natures diverses, selon plusieurs catégories :

- **mauvaise organisation de chantier** à un niveau individuel ou collectif : les conditions de travail dépendent en grande partie de l'organisation du chantier, une mauvaise organisation peut donc engendrer de nombreux accidents,
- **mauvaise appréciation de la situation** : avec une évaluation insuffisante ou erronée des risques potentiels, les opérateurs sont amenés à travailler en position d'insécurité ou à choisir une mauvaise technique de travail,
- **non respect des règles élémentaires de sécurité** : travail en position d'insécurité (en contrebas d'un autre opérateur), non respect des distances de sécurité...



NE TRAVAILLEZ JAMAIS LÀ OÙ
L'ARBRE ENCRUÉ RISQUE DE TOMBER

- **mauvaise technique d'abattage** : méthode non adaptée, mauvaise maîtrise de l'abattage directionnel...
- **utilisation de matériels défectueux ou non adaptés aux tâches à effectuer,**

- **fatigue des opérateurs** : du fait de la fatigue en fin de matinée ou de journée, les opérateurs sont moins attentifs et ont des réflexes diminués,
- **mauvaise posture ou geste inadapté** : mauvaise tenue de la tronçonneuse, mauvaise position pour porter des charges...

■ Facteurs aggravants

D'autres facteurs que ceux décrits ci-dessus sont souvent impliqués dans les accidents du travail. S'ils ne sont pas directement à l'origine de ces accidents, ils contribuent à en aggraver les conséquences. Ces éléments sont :

- **l'absence ou la vétusté des Equipements de Protection Individuelle (EPI),**



PORTEZ LES ÉQUIPEMENTS
DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- **l'absence de formation des personnels impliqués dans les accidents** : par leur méconnaissance des risques potentiels et des techniques en exploitation forestière, les personnes non formées mettent leur vie et celle d'autrui en danger en cumulant les erreurs,
- **le travail isolé sur chantier** : en cas d'accident, même bénin, il est impossible de se faire aider et parfois de prévenir les secours,
- **l'absence de bons réflexes en cas d'accident** : après un accident, il est important de réagir rapidement pour protéger la victime et alerter les secours.

Scénarios d'accident

L'analyse des accidents survenant en exploitation forestière permet de les regrouper selon une dizaine de scénarios qui concernent tous les opérateurs intervenant sur une coupe : personnels d'encadrement, bûcherons, conducteurs d'engin (abatteuse, porteur, débusqueur). Ces scénarios sont :

- les blessures par tronçonneuse,
- les projections d'objet (copeaux, sable),
- les coups de fouet, de branches, de troncs,



- les chocs, coincements, écrasements par des grumes ou branches,
- les chutes d'arbres ou de branches, du fait de l'opérateur,
- les chutes et glissades, lors de déplacement sur la coupe ou du haut d'une pile de bois,
- les ports de charges et efforts violents,
- les interférences entre opérateurs,
- les accidents lors de la conduite des engins forestiers (renversement...),
- les blessures lors d'entretiens ou réparations.

A partir des données de la CCMSA, il n'est pas possible de fournir pour tous les scénarios le pourcentage d'accidents qu'ils représentent. Seuls quelques uns sont connus avec certitude. Par exemple, 10 % des accidents concernent des blessures du fait d'un effort violent ou d'un faux mouvement.

Le principal intérêt de ce regroupement est de pouvoir donner pour chacun des scénarios des conseils spécifiques permettant d'éviter ces types d'accident.

Quelques conseils spécifiques pour éviter les accidents du type "Interférence entre opérateurs"

- En priorité, respecter les distances de sécurité entre opérateurs présents sur le chantier :



- Définir l'organisation du chantier avant le début de la coupe, pour fixer aux différents opérateurs travaillant ensemble leur zone de travail respective, dans le respect des règles élémentaires de sécurité : distances de sécurité, pas d'opérateur au dessus d'un autre sur forte pente...
- Alerter l'opérateur lorsque l'on pénètre dans sa zone de travail et vérifier qu'il vous a bien vu.
- Pour un travail en équipe intégrée (câblages d'arbres difficiles), le chauffeur de l'engin de débardage n'agit que sur les ordres du bûcheron.
- Porter des vêtements de couleur fluorescente.

- **éviter le travail monotone et répétitif** en variant les phases de travail,
- **adopter les bons gestes et postures** (dos droit...) pour éviter les efforts trop importants.

Il convient dans tous les cas de redoubler de vigilance lorsque les conditions météorologiques sont défavorables. Les risques d'accident sont alors accrus.

■ Effectuer les entretiens à titre préventif

La sécurité des opérateurs dépend en grande partie du bon état du matériel qu'ils utilisent (tronçonneuse, engin de débardage, abatteuse...). Un matériel en mauvais état peut tomber en panne à tout moment. Sans compter que ce matériel a des performances moindres, ce qui oblige son utilisateur à forcer et donc accroît sa fatigue (particulièrement pour les tronçonneuses).

Ces pannes imprévues sont la source d'autres accidents, dont les conséquences peuvent être graves

surtout lorsqu'elles surviennent à un moment crucial : en plein abattage d'un arbre difficile par exemple.



Il est donc important de réaliser régulièrement les entretiens et d'effectuer les réparations à titre préventif avant la panne ou la casse. Ces entretiens préventifs ont l'avantage de pouvoir s'effectuer dans de bonnes conditions, en évitant les réparations en plein milieu de la parcelle sans le matériel adéquat.

Tout chef d'entreprise a l'obligation d'évaluer les risques auxquels ses salariés sont exposés, risques inhérents à leur activité professionnelle (décret 2001-1016 du 05/11/01). En fonction de cette évaluation, le chef d'entreprise prendra toutes les mesures en conséquence pour y remédier. Cette démarche de prévention doit impliquer l'ensemble du personnel de l'entreprise, et ce à tous les niveaux.

Les causes des accidents, décrites dans cette Fiche Informations-Forêt, constituent une base pour cette réflexion sur les risques existants dans une entreprise de travaux forestiers. Les règles élémentaires de prévention et les conseils spécifiques à chaque scénario d'accident serviront de référence pour la mise en œuvre des mesures de prévention au sein de l'entreprise.

Le lecteur trouvera de plus amples informations dans le guide pratique sur la sécurité en exploitation forestière cité en bibliographie.

Pour en savoir plus

CACOT E. (2002)

"Prévention des accidents en exploitation forestière".

AFOCEL, Guide pratique (Publication en cours).

GRULOIS S., PETIT H. (2001)

"La sécurité en exploitation forestière : une comparaison internationale et des préconisations pour la France".

AFOCEL, Informations-Forêt n° 630.

LAURIER JP. (2000)

"Quels équipements de protection individuelle pour l'exploitation forestière ?".

AFOCEL, Informations-Forêt n° 613.

Ces travaux ont bénéficié de l'aide du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi.

